



■ **Extrait du registre des délibérations**

Commission « Projets de Ville et transition écologique »

Conseil municipal du 10 novembre 2021

Séance du 19 octobre 2021

35 Foire aux Marrons 2021 - organisation d'une tombola et d'un jeu

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme LEHNER, MM BOUKHACHBA, BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mmes FAZAL, SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, MM PERRIN, KHOULA, N'DIAYE, AÏT MESSAOUD, Mmes PEREZ, SENET, MM EL MOUSSAOUI, NACHITE, Mme MEHADJI, M. KA, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme LEHNER
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme SAVAS
Mme SAKHO	Pouvoir à :	M. AÏT MESSAOUD
Mme HAMADOUC	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme SOW	Pouvoir à :	Mme TALL
Mme ELONGUERT	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. EL OUASTI	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
M. BOULHAMANE	Pouvoir à :	M. KA
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : **39**
- Nombre de conseillers en exercice : **39**
- Nombre de conseillers absents non représentés : **3**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : M. LUCAS, Mmes JACQUEMART, JAJAN **36**
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : **0**

■ **Date de la convocation : 04/11/2021**

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Mohamed AÏT MESSAOUD, conseiller municipal délégué, expose :

Lors de la prochaine foire aux marrons, le 7 novembre 2021, sera organisée, comme chaque année, une tombola ouverte à tous les visiteurs de la foire, dont la participation est gratuite « le jeu du marron ».

Environ 7 000 bulletins seront mis à disposition sur le périmètre de la Foire. Un tirage au sort désignera les gagnants des lots mis en jeux, à savoir :

- 1 voyage pour deux personnes,
- 3 week end,
- dîners pour deux personnes,
- des bons restaurants,
- des dîners spectacle,
- des bons d'achats valables dans les commerces creillois.

Seront également organisés des jeux et activités pour les enfants. L'organisation des jeux et activités pour les enfants nécessitent certaines démarches administratives et, le cas échéant, le dépôt du règlement auprès de l'office ministériel d'un huissier de justice, l'organisation du tirage au sort, ainsi que l'achat des différents lots ou l'acquisition des bons d'achat. L'ensemble de ces dépenses afférentes sont prévues au budget de la ville.

Il vous est proposé d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'organisation de ces jeux.

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Projets de Ville et transition écologique » en date du 19 octobre 2021,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'organisation de la tombola gratuite et des différents jeux lors de la foire aux marrons 2021.

Article 2 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : 12 NOV. 2021

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 1.6 NOV. 2021
et publication ou notification le 1.6 NOV. 2021
affiché le 1.2 NOV. 2021
CREIL, le 1.6 NOV. 2021

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation
La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »
Corinne FABLET

